

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Rimes gaies : conseil de famille.  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247783>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

naires. Elles vont, viennent, mais ne sortent pas pour prendre leurs ébats ou aller à la cueillette. Ce sont les gardiennes de l'habitation, celles qui doivent veiller à ce que des étrangères ne viennent pas se faufiler dans les ruches pour examiner les points faibles de la place, appeler à leur aide d'autres compagnies et s'emparer du butin de la ruche. Qu'une de ces espionnes essaie d'entrer sans avoir donné par l'attouchement de leurs antennes contre celles de la gardienne le signe qui la fait reconnaître comme habitante de la colonie, vite, deux, trois, quatre gardiennes se jetent sur elle, l'enserrent, la tirent, la tourmentent, la piquent jusqu'à ce qu'enfin, morte déjà ou sur le point de périr, elle soit saisie par une de ces gardiennes et transportée au dehors. — D'autres, comme nous avons dit, s'en vont sur les châtons du saule, du coudrier aussi bien que sur les fleurs ouvertes des prairies et des bois, cueillir cette poussière jaunâtre qui tombe au moindre attouchement et est la poussière fécondante de la plante, autrement dit le *pollen*.

L'abeille place celui-ci dans de petites corbeilles ou *cueillerons* que portent ses pattes de derrière, l'y consolide par le tapotement et s'en revient ainsi garnie de deux petites boules jaunes ou baines à la ruche où elle les dépose. C'est ce pollen ou ces petites boules qui mélangées au miel, doivent devenir la nourriture de la jeune abeille à sa sortie de l'œuf, c'est-à-dire à ce moment où elle n'a encore ni ailes ni pattes, mais présente simplement l'aspect d'un petit ver blanc. Le pollen est bien connu de nos campagnards, mais on ignore généralement sa destination puisqu'on le regarde comme de la *cire* que les abeilles rapporteraient. Erreur pourtant. Le pollen n'est pas la cire et n'entre même pas dans sa composition. Il est recueilli pour la nourriture des jeunes abeilles ou larves et quand les abeilles en rapportent, ce n'est pas le moment de ralentir le nourrissement d'une ruche si on la pratique par nécessité, c'est celui au contraire où l'on doit nourrir avec plus de force, car la récolte du pollen annonce la présence où l'arrivée prochaine du couvain et il faudra pour le développement de celui-ci du miel et du pollen comme nous avons dit : nécessité donc d'en fournir si la ruche en manque. Un des grands torts de beaucoup de cultivateurs, est de cesser subitement de nourrir quand on voit des apports de pollen. Or, je ne puis assez répéter que c'est dans ce moment qu'il faut au contraire nourrir avec plus d'abondance. D'après des expériences faites, la jeune abeille consomme pour sa nourriture depuis le moment de sa sortie de l'œuf à celui où elle commencera d'aller butiner à peu près son poids en miel et comme 20,000 abeilles ouvrières font à peu près le kilog., on voit que pour avoir des ruches peuplées, il ne faut pas craindre de donner quelques kilog. de sucre comme nourriture. Nous indiquerons plus tard les fautes à éviter pour le nourrisseur, mais dès ce moment on peut déjà remarquer qu'une des causes de dépréisslement d'une ruche et de son inaptitude à profiter d'une bonne récolte, est la parcimonie avec laquelle on lui a ménagé la nourriture au printemps. La ruche n'a pu se développer, car il lui a manqué un de ses éléments nécessaires : la présence du miel.

(A suivre).

## RIMES GAIES

### Conseil de famille.

Joli Conseil, plein d'agrément !  
Plus un seul sot : tout du talent !  
Non, plus un seul. — A la bonne heure !  
Le mauvais loin, le bon demeure.  
Les autres, des Béotiens !...  
Vivent nos vrais Helvétiens !  
Je voudrais, pourtant, je l'avoue,  
(Voyons, que quelqu'un se dévoue !)  
Revoir un sacre avec banquet  
Et ce Conseil-là pour bouquet :  
Ah ! quelle mine recueillie  
Ferait la digne confrérie.

Des neuf *Frères* autour des plats  
C'est alors que les bons prélates  
Diraient tout bas, chose bien claire :  
« Ah ! quel taudis ! quelle galère !... »  
Mais nous voilà bien loin des fêtes,  
Des oriflammes et des quêtes,  
Des déficits, et cetera :  
La paix est rendue au Jura  
Et le Conseil, pour tout potage,  
Aura le commun triportage  
Des finances de Porrentruy,  
Du commode et cher bien d'autrui.  
Oui, tout va se faire en famille,  
Notes, lessive et coups d'étrille ;  
Les gens n'y verront que du feu.  
Quel agrément ! jugez un peu !  
Oh ! ce Conseil, la Suisse entière  
Va, de l'une à l'autre frontière  
Et jusque dans ses moindres bourgs,  
Vanter nos surprenants *ambours*.  
La reine de Saba, je pense,  
N'était la mort qui l'en dispense,  
Viendrait, et par vaux et par monts,  
Saluer nos neuf Salomons.  
Moi, leur tirant ma révérence,  
Je manifeste l'espérance  
D'avoir bientôt à célébrer  
Tout... ce qu'ils sauront enterrer.

VERT-VERT.

## Jamais embarrassé



*La ménagère* : « Je vous avais spécifié de me fournir du lait tout à fait pur et celui que vous m'avez livré hier contient de l'eau. C'est une tromperie ! »

*Le fruitier* : « Comment cela ? Comme vous désirez du lait pur, j'ai eu soin de bien le laver avant de vous le livrer. Voilà tout ! »

## Avis industriels et commerciaux

Un nouveau tarif douanier est appliqué au Brésil depuis le 1<sup>er</sup> janvier : comparé à l'ancien il renferme un certain nombre de majorations de droits, mais aussi plusieurs diminutions importantes. Nous donnons en ce qui concerne les montres<sup>1</sup> :

Montres de poches :	Milreis
sans système compliqué :	par pièce
en or (15,6)	10.—
en argent, dorées ou oxydées (7,8)	4.—
en cuivre, plaquées d'or (48 %)	4.—
en autres métaux (4.—)	2.—
avec système compliqué (chronographes, chronomètres, montres à répétition, à secondes indépendantes, etc.) :	
en or (48 %)	30.—
en argent, dorées ou oxydées (48 %)	8.—
en cuivre, plaquées d'or (48 %)	8.—
en autres métaux (48 %)	4.—
Montres de poche avec pierres précieuses (13 %) ad val.	20 %
Chronomètres de marine (64.—)	70.—

<sup>1</sup> Nous plaçons entre parenthèses les anciens droits autant qu'ils diffèrent des nouveaux.

*Remboursement de droits d'entrée*. — Il y a eu l'an dernier des contestations entre des expéditeurs Suisses et des douanes étrangères, au sujet du remboursement des droits d'entrée.

L'administration des douanes françaises s'est déclarée depuis lors disposée à restituer les droits d'entrée perçus sur les *colis postaux* provenant de l'étranger et qui sont retournés aux expéditeurs à la suite du refus des destinataires ou parce qu'ils n'ont pu être distribués. Le gouvernement belge de même, de sorte que tous les états qui ont adhéré à la convention concernant l'échange des colis postaux, du 3 novembre 1880, sauf la Roumanie, suivent en la question, la même pratique.

On observera que le remboursement des droits de douane n'est acquis que lorsqu'il s'agit d'envois expédiés par *colis postaux*.

\* \* \*

Vient de paraître à Berne le *Recueil des marques de fabriques* depuis le premier novembre 1880 jusqu'au 31 décembre 1891. Cet ouvrage d'une grande importance indique toutes les transformations que certaines marques ont dû subir dans les diverses raisons sociales auxquelles elles ont appartenu et forme une véritable encyclopédie qui donne à l'horloger tous les renseignements dont il peut avoir besoin pour reconnaître les légitimes propriétaires des marques déposées, et ne pas risquer d'imiter, sans le vouloir, des marques horlogères déjà déposées et sauvegarder ses droits dans le cas de contrefaçon de sa propre marque.

\* \* \*

*Prix de l'alcool*. — A partir du premier janvier 1898, la régie fédérale des alcools livre l'alcool dénaturé (alcool à brûler) au prix de 48 francs les 100 kilos, poids net, ou 38 fr. 12 l'hectolitre. Le prix de vente de l'alcool destiné à la dénaturation relative est fixé par la régie, sous défaillance des frais de dénaturation absolue.

\* \* \*

*L'introduction de l'étalon d'or en Russie* est maintenant un fait. On met en circulation des monnaies d'or, même des pièces équivalent 5 roubles crédit ou de 1/3 d'Impérial et les roubles de crédit sont rendus convertibles contre de l'or.

\* \* \*

*La grande maison Malmann et Cie de Bue nos-Agres*, autrefois très considérable, aurait, dit-on, un passif de 15 millions de francs, contre des actifs très difficiles à réaliser.

\* \* \*

Le conseil fédéral a accordé dans sa séance du 20 décembre l'exequatur fédérale à M. James-T. Dubois, de Pensylvanie, en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique en résidence à St-Gall.

## LETTRE PATOISE

Chires ! Vos me faites ai savoi que les dgens se piajan ai iére di patois, et qu'ai y en é que se diehpôsan ai vos envyé âchi los latres. Câ des fu meu. Qu ai réponjin pyé. Coli feré aidé piaigi an pu d'yun. Le tchemin à envyé : ai ne y é pu qu'ai cheudre.

Nos vêthian dain un temps de curiositaï. An voerai tot saivoi, tot vouere, tot echpliquai, tot compare, quasiment tot coégnâtre et tot comaindai. Tot pairyé, y é t'é des tchoses qu'en no sairait vouere, ne echpliquai, ne comaindai. To le monde é oyu pailai di Boc de Seleute et di Ba de Bonfô, et pouéchain, ai n'y en é diaire que se pouéyin bragai de les aivoi vus. I sai bin que cé que se vouérin payié ci piajji, n'ain qu'ai essayié. Ai n'airin pyépe fate de s'airassayé an l'administrateur ai Poiraintru : ai l'en troverain dje ai Bonfô pu d'yun, que seré en meijure de los procurai ete satisfaction. Liôs dis d'aivaince an cés aimateurs d'avaintures de voyaidge, qu'ai l'an pouéraint faire enne belle déchirption, an lai faiçon de ci fameux Tartarin de Tairaiscon.